

PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA VIE SOCIALE N° 01/2025

SÉANCE DU MARDI 7 JANVIER 2025 À 11H00

Présents :

Madame CATHERINE Jeannine, résidente de Magneville
Monsieur LACOLLEY Daniel, maire adjoint de St Sauveur le Vicomte
Madame LAVALLEE Gisèle, représentante des familles de St Sauveur le Vicomte
Madame LEBARILLIER Laure, représentante des familles de Magneville
Monsieur LEQUERTIER Michel, président de l'association ALAMRM
Madame QUINET Martine, présidente du CVS et représentante des familles de St Sauveur le Vicomte
Madame TANTEL Jacqueline, présidente de l'association les amis de la maison de retraite »

Absents - Excusés :

Monsieur ANSOT Henri, représentant des résidents de St Sauveur le Vicomte
Madame BELLAMY Lucienne, représentante des résidents de Magneville
Madame CASTEL Marie Josèphe, représentante des résidents de St Sauveur le Vicomte
Madame GISLARD Lucie, représentante du personnel
Madame DUBOST Louise, représentante des résidents de Magneville
Monsieur LE BARILLIER Marcel, représentant des résidents de Magneville
Madame PICQUENOT Marguerite, représentante des résidents de St Sauveur le Vicomte
Madame PHILIPPICK Mireille, représentante des résidents de St Sauveur le Vicomte
Monsieur NAGAWA Tishaan, médecin coordonnateur
Madame TARDIF Sylvette, représentante des résidents de St Sauveur le Vicomte

Assistaient également :

Madame ANDRE Christelle, animatrice
Monsieur GUILARD Christophe, directeur
Madame RUAULT Fanny, adjoint administratif – secrétaire de séance

ORDRE DU JOUR

- 1- Approbation du dernier procès-verbal
- 2- Validation ERRD
- 3- Modification des livrets
- 4- Point SSIAD
- 5- Informations GTSMS
- 6- Questions diverses

Un nouvel appareil d'enregistrement est testé pour réaliser des comptes-rendus de réunions. Celui-ci permet une reconnaissance vocale pour une transcription stricto sensu.

Nous avons déjà testé sur de petites réunions, quelques ajustements sont encore nécessaires. Les données restent confidentielles. Il sera testé sur plusieurs réunions à venir. Les données restent confidentielles.

Fanny continue de prendre des notes manuelles pour vérification.

1.Approbation du Procès-Verbal

Une modification est a apporté concernant le rôle de l'ergothérapeute et de Mr Anjot dans l'entretien des fauteuils.

- Validation du Procès-Verbal du 17 octobre 2024 :

2.Modification de l'Affectation du Résultat de l'ERRD 2023 de l'EHPAD

Erreur d'Affectation :

- Une erreur a été identifiée dans l'affectation des résultats, notamment l'oubli du SSIAD dans les réserves. Nous avons donc réaffecté les montants pour corriger l'erreur.

Détails Financiers :

- Réserves de compensation de déficit pour l'EHPAD : 164 144,30 euros.
- Montant pour le SSIAD : 22 038,86 euros.
- Ajustement du report à nouveau déficitaire : Passe de 91 385,87€ à 113 404,83€.

3.Modifications du Livret d'Accueil et du Contrat de Séjour

- **Livret d'accueil**

✓ Mise à jour nécessaire depuis 2019 pour correspondre aux évolutions terminologiques exemple : "Chambre" devient "Logement privatif" pour se démarquer du secteur hospitalier.

✓ Mise à jour du nombre de places dans les EHPAD : 93 places confirmées.

✓ Changement des noms du président et du vice-président du conseil d'administration.

- **Compétences du Conseil d'Administration**

Un condensé des compétences a été établi en se basant sur le décret et l'article du code de l'action sociale et des familles.

Mise à jour des noms du président et du vice-président.

Le décret actuel mentionne le tableau des emplois du personnel, bien que celui-ci ait été supprimé. Cela est lié aux EPRD et ERRD, qui ont modifié les autorités de tutelle en autorités de tarification.

- **Conseil de la Vie Sociale**

Le décret de 2022 a modifié la composition du conseil de la vie sociale. Actuellement, le conseil est conforme avec un nombre supérieur de représentants des familles et résidents par rapport aux personnes extérieures (4 pour 3).

Intégration des représentants des associations participant à la vie de l'EHPAD.

Les compétences du conseil de la vie sociale ont été accrues ces dernières années. Participation à l'élaboration du projet d'établissement, notamment sur la prévention de la maltraitance. Consultation sur l'organisation des transports pour les personnes handicapées

- **Législation et Charte**

La loi d'avril 2024 a modifié le Code de la Sécurité sociale et des familles, reprenant la charte des personnes accueillies et âgées.

La directive européenne RGPD a été intégrée, mettant à jour la législation en matière de protection des données personnelles.

- **Accès Internet dans les Établissements**

Actuellement, il n'y a pas de Wi-Fi dans les chambres à Magneville, bien que cela soit obligatoire. La fibre sera installée prochainement. Une fois la fibre installée, l'accès sera d'abord pour les professionnels, puis potentiellement pour les résidents via une ligne séparée. Le coût estimé pour l'installation de Wi-Fi est de 9 000 à 10 000 euros.

L'accès à Internet pourrait évoluer avec le temps, et il est suggéré d'ajouter une mention dans le livret d'accueil pour refléter cette possibilité.

Clarification que la connectivité et les téléviseurs sont à la charge des résidents

- **Activités**

Le terme "activités" est préféré à "animation" pour englober une plus large gamme d'options.

- **Événements du Calendrier**

« Les fêtes de fin d'année » sont mentionnées au lieu de « Noël » pour respecter la laïcité.

- **Entretien du linge et Documentation :**

La blanchisserie est sous-traitée. Une plaquette spécifique concernant les effets personnels est disponible sur demande.

Le trousseau a été modifié pour indiquer que la liste des vêtements est indicative.

- **Admission et réfèrent**

Toute demande d'entrée est examinée par la commission d'admission et le réfèrent des relations des usagers.

La liste des vêtements à apporter est indicative et non contraignante, adaptée aux besoins des résidents.

Engagement et Directives : Les résidents sont encouragés à communiquer une personne de confiance et fournir des directives anticipées.

Prélèvement Automatique : Le prélèvement automatique est privilégié pour les paiements.

Procédures Administratives : La délivrance des documents médicaux est à la charge du résident.

Repas Visiteurs : Limitation à quatre invités par résident par jour, avec possibilité d'exceptions pour des événements spéciaux.

- **Animaux de Compagnie**

Article L311-9.1 : Les résidents peuvent accueillir des animaux sous réserve de leur capacité à répondre aux besoins de l'animal et de respecter les conditions d'hygiène et de sécurité. Les animaux de compagnie autorisés sont principalement les chiens et chats, avec des restrictions sur les animaux exotiques ou dangereux.

Demande de Visiteurs : Le Conseil de la vie sociale a proposé d'ajouter une clause permettant aux visiteurs de venir avec un animal, limité aux chats et chiens. Les visiteurs doivent être responsables de leurs animaux. Les animaux doivent être tenus en laisse et respecter les règles de sécurité.

⇒ Accord unanime sur cette modification.

- **Alcool et drogue :**

Discussion sur la modération de la consommation d'alcool. L'introduction de boissons alcoolisées est tolérée sous certaines conditions, mais la consommation de drogues illicites est interdite. De même, il est interdit de fumer dans les chambres et les logements.

- **Culte :**

La venue d'un ministre du culte autre que catholique est possible sur demande des résidents. Clarification nécessaire sur la procédure pour faire venir un ministre du culte, en particulier pour les religions moins représentées.

- **Contrat de séjour**

- Dépôt de Garantie

Proposition de modification : Le dépôt de garantie, initialement fixé à 1000 euros, ne sera plus mentionné avec un montant fixe dans le livret d'accueil. Il sera désormais défini par le conseil d'administration au début de chaque année civile.

Le dépôt est restitué dans les 30 jours suivant la sortie de l'établissement, déduction faite de toute créance éventuelle.

- Tarifs dans le Contrat de Séjour

Proposition : Inclure les tarifs dans une annexe au contrat de séjour plutôt que dans le contrat lui-même.

- **Tarifification et Arrêtés**

- Tarifs différencier au 1^{er} janvier 2025 :

✓ Tarif journalier différencier applicable pour les nouvelles entrées : 66,51 euros.

✓ Tarif aide sociale : 61,58 euros.

Les arrêtés départementaux ne sont pas encore parus, ce qui complique la fixation des tarifs. En cas de parution tardive, une rétroactivité sur le mois de janvier sera appliquée.

- Tarifs dépendance et Réservation

Les tarifs dépendance ne sont pas encore connus.

Les tarifs de réservation, congés, hospitalisation et libération de chambres sont donnés à titre informatif dans l'annexe 1.

Paiement mensuel à terme à échoir, avec possibilité de prélèvement automatique le 18 de chaque mois.

- APA

Mr Guilard rappelle que l'APA varie selon le département d'origine du résident.

Le département du dernier lieu de résidence finance la dépendance.

- Annexe 2

Modification des intervenants extérieur (médecins, kinésithérapeute, coiffeuse, labo...), les données sont désormais indicatives et non exhaustives pour éviter des problèmes avec la

répression des fraudes (Les contrôles de la répression des fraudes sont fréquents dans les EHPAD)

Il est rappelé que les soins de kinésithérapie et de pédicurie (pour les résidents diabétiques à hauteur de 10 séances) sont à la charge de l'EHPAD et non facturés aux résidents dans la mesure où ils sont prescrits.

⇒ Les modifications au contrat de séjour ont été adoptées à l'unanimité par le Conseil de la vie sociale.

- **Convention**

Nécessité : Une convention avec une association de consommateurs est obligatoire pour éviter des amendes élevées.

- **Prise en charge du linge :**

Le contrat actuel avec Bulle de Linge se termine fin janvier 2025.

Nous rencontrons beaucoup de difficultés avec l'entreprise « Kalhyge », notamment sur l'entretien des tenues du personnel.

La proposition d'augmentation de 25% des tarifs par Kalhyge, a été refusée par le directeur.

La rupture de contrat est prévue pour le 28 février 2025.

Transition vers la blanchisserie de La Haye du Puits pour simplification et réduction des coûts.

4.Réforme SAD-SSIAD

- **Choix du prestataire :**

« Espace MS » a été sélectionné pour sa réponse bien construite au cahier des charges.

Contrats phasés en cinq étapes, incluant une phase juridique et une phase de territorialisation.

Mise en place d'un comité de pilotage incluant les directeurs, chefs de service, cadres de santé, et représentants du secteur pour Auxil'Life.

Mr LACOLLEY Daniel a été élu représentant du conseil d'administration pour le comité de pilotage.

5.Information GTSMS (Groupement Territoriaux Sociaux et Médico-Sociaux)

Le but est de regrouper des EHPAD pour certaines compétences afin de partager des ressources comme la maintenance, le matériel informatique, le gros matériel...) et ainsi faire des économies.

Seuls les établissements publics hospitaliers et les EHPAD hospitalières sont obligés de rejoindre un GTSMS

Quatre territoires ont été retenus : Cotentin, Est-Manche, Ouest-Manche, et Sud-Manche.

Trois directeurs ont représenté les structures du Cotentin : Guillaume Huret, Emmanuelle Philippe, et Mr Guilard.

L'ARS a présenté le dispositif de mise en place des GTSMS et a demandé aux participants de réfléchir à des missions partagées entre les établissements.

Les discussions ont porté sur le partage de la maintenance, du matériel, et des contrats de maintenance, y compris l'informatique et la sécurité incendie.

La mise en place des GTSMS est en cours dans toute la Normandie, avec certains territoires plus avancés que d'autres, notamment le Calvados et la Seine-Maritime.

La mise en place se ferait potentiellement avant la fin de l'année 2025.

Un conseil d'administration est obligatoire pour le GTSMS, impliquant les acteurs locaux, notamment les représentants des conseils d'administration des établissements.

La proposition d'une gouvernance tournante avec une direction annuelle pour chaque acteur, afin d'assurer l'équité et l'implication de tous.

Le directeur du GTSMS sera nommé par l'ARS. Ce sera un des directeurs des établissements faisant parti du GTSMS (Montebourg, St Vaast la Hougue, Ste Mère Église, St Sauveur le Vicomte – Magneville)

Un problème est soulevé concernant la rémunération des directeurs avec des responsabilités supplémentaires. Les compensations financières ne sont pas encore fixées par la loi, mais pourraient varier entre 300 et 700 euros de plus par mois.

Mr LACOLLEY s'interroge sur le cout que cela aura pour nos établissements. Mr GUILARD ne sait pas encore car les dépenses du GTSMS doivent être compensée par des économies réalisées au niveau des établissements)

- **Évaluation Externe**

L'évaluation externe est réalisée tous les 5 ans.

Le cabinet SOETE est chargé de l'évaluation pour un cout de 10 000 euros. L'objectif étant l'amélioration continue selon des grilles nationales.

L'évaluation aura lieu le 9 et 10 avril 2025.

Le CVS sera audité lors de cette évaluation.

Un audit à blanc sera fait pour fin janvier/ début février. Il nous permettra d'identifier les points d'amélioration.

Les résultats de l'évaluation seront affichés sur le site de L'ARS et de l'établissement.

- **Coupe PATHOS et évaluation GMP**

- Coupe Pathos

Visite prévue le 23 mai 2025 par un médecin de l'ARS. L'Objectif étant d'augmenter le score pathos de 170 à plus de 200 points. Chaque point de pathos équivaut à 3000 euros par an.

- Évaluation GMP

C'est un lien entre les GIR et le PATHOS. Le but est de valoriser les déficiences cognitives, la psychologue nous aidera dans ce sens.

6. Questions diverses

-Des mitigeurs vont-ils être installés dans les salles de bain ?

Le coût estimé à une centaine d'euros par unité, est à intégrer dans le plan pluriannuel d'investissement. Mr Guilard reconnaît l'importance de cet investissement pour le confort des résidents.

-Les balcons vont-ils être nettoyés ?

Les travaux d'entretien ont commencé, notamment avec la nomination d'une personne pour l'entretien des espaces verts et la peinture.

Les toilettes visiteurs du rez-de-chaussée ont été entièrement rénovées.

Le patio de la maison d'Aloïs a été nettoyé au karcher, les plantes taillées, et les déchets visibles ont été enlevés.

Des trompe-l'œil seront installés pour masquer la vue sur les câbles sans réduire la luminosité.

Les bacs de plantes au rez-de-jardin ont été nettoyés et seront replantés en mars.

Un problème technique se pose concernant le raccordement du karcher sur un Robinet. Il empêche le nettoyage des balcons. Un adaptateur est nécessaire. Nous allons trouver une solution.

-Les fauteuils roulants auraient besoin d'être nettoyés et révisés.

Ce sujet n'a pas encore été traité mais est prévu.

-L'Isolation des Chambres est parfois juste, des fuites d'air sont présents dans certaines chambres.

Un audit énergétique a eu lieu, les résultats sont attendus pour février-mars. Les corrections seront faites en fonction des résultats.

Cependant, les résidents avec des problèmes de joints défectueux doivent se rapprocher de l'administration.

-Des problèmes d'oxydation sont observés autour de la tuyauterie dans une chambre.

Le personnel d'entretien va en être notifié.

-Les activités n'ont pas toujours lieu en semaine.

Nous avons actuellement 1,3 ETP pour l'animation, ce qui est déjà au-dessus du budget prévu. Les absences pour congés, maladies ou formations peuvent affecter la régularité des activités.

-Des sorties à la plage pourraient -elles être organisées ?

Cette sortie a été organisée il y a peu sur Magneville et a rencontré un franc succès. Elle sera proposée de nouveau avec l'arrivée des beaux jours.

-Les familles pourraient être sollicitées pour accompagner lors des sorties ?

Un problème de transport reste à résoudre en terme de capacité.

Il y a eu récemment des problèmes de chauffage sur Magneville comment est-ce possible ?

La panne de gaz était due à un dysfonctionnement du système de détection de niveau de gaz ainsi qu'une interruption des livraisons dues à une interdiction de circuler des poids lourds. Une surveillance hebdomadaire est effectuée désormais par l'agent d'entretien.

-Sur le site de Magneville, les familles demandent à ce que ce soit éclairé à l'entrée de l'établissement.

Un système de détection automatique pour l'éclairage extérieur va être mis en place.

-Les vitres de Magneville notamment celles donnant sur l'entrée du garage sont très sales.

Une résidente précise que les soignantes font de jolies décorations qui sont gâchées par la saleté des vitres extérieures.

Mr Guilard va faire le nécessaire auprès de la personne qui gère les extérieurs de l'établissement.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 13h00.